

## **SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT POUR GARANTIR UN ACCÈS DE QUALITÉ À INTERNET FIXE**

Afin de garantir une véritable accessibilité au très haut débit aux Français non encore desservis par la fibre optique, le renforcement du soutien de l'État intervient dans le cadre du programme Cohésion Numérique des Territoires. Sous la tutelle de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ce dispositif vise à fournir à chaque citoyen une solution performante d'accès à Internet, incluant des technologies sans fil ou hertziennes telles que le satellite, la boucle locale radio et la 4G fixe. Cela permet aux foyers ne bénéficiant pas de débits internet adéquats via les réseaux filaires de profiter d'une connectivité Internet. Les particuliers et entreprises éligibles à ce programme recevront un appui financier de l'État pour couvrir les coûts d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil choisie. Ce soutien peut atteindre jusqu'à 150 € pour les offres certifiées offrant du Bon Haut Débit dans les territoires ultramarins, jusqu'à 300 € pour les offres certifiées offrant du Très Haut Débit, et potentiellement jusqu'à 600 € sous certaines conditions de ressources.

Des opérateurs, à la fois locaux et nationaux, mettent à disposition des offres certifiées "Cohésion Numérique" pour accéder à un service Internet fixe de qualité. Si la fibre optique est disponible dans votre région, consultez [ce site](#) pour de plus amples informations. Sélectionnez votre commune ou département pour découvrir les opérateurs offrant des solutions d'accès Internet sans fil.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le lien suivant : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr>"